



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 40
Hebdomadaires régionaux de Montréal

Projet de construction du poste Saint-Jean à 315-25 kV
et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Dollard-Des Ormeaux

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 30 MARS À POINTE-CLAIRE

Québec, le 1^{er} mars 2016 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de construction du poste Saint-Jean à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Dollard-Des Ormeaux* par Hydro-Québec TransÉnergie. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mercredi 30 mars, à compter de 19 h 30, à la salle Champagne de l'hôtel Holiday Inn et Suites, 6700, route Transcanadienne à Pointe-Claire**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 15 avril 2016.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 15 avril 2016, ces documents peuvent être consultés à la **bibliothèque publique de Dollard-des-Ormeaux, 12001, boulevard De Salaberry à Dollard-Des Ormeaux**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que dans le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Dans le but de pallier le vieillissement des équipements électriques, Hydro-Québec TransÉnergie projette de convertir l'actuel poste Saint-Jean à 120-12 kV en poste à 315-25 kV. Le nouveau poste occuperait une superficie de 26 000 m² principalement à l'intérieur de l'emprise du poste actuel située à l'intersection des boulevards Saint-Jean et De Salaberry à Dollard-Des Ormeaux. Il nécessiterait la construction d'un bâtiment qui serait visible notamment à partir du boulevard De Salaberry et la mise en place de nouveaux équipements électriques. Afin de satisfaire aux besoins de développement du réseau de la ville de

Montréal, le promoteur prévoit également construire une ligne aérienne à 315 kV qui relierait le poste Saint-Jean au poste des Sources. Celle-ci longerait la ligne de 120 kV existante dans l'emprise reliant les deux postes sur une longueur d'environ 3 km.

Le coût du projet est évalué à 90 M\$, soit 76 M\$ pour le poste et 14 M\$ pour la ligne. Les travaux débuteraient à l'hiver 2016 et la mise en service est prévue au printemps 2019. Tout au long de la période de construction, le poste actuel demeurerait en exploitation et le démantèlement des équipements à 120-12 kV ne sera amorcé qu'une fois l'installation à 315-25 kV en service.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Situé en milieu urbain, les principales répercussions du projet concernent le milieu humain. L'étude d'impact du promoteur mentionne que les niveaux de bruit du poste excèderaient de 1 à 5 dBA la limite de bruit établie à 46 dBA, pour les résidences voisines durant la période où les équipements à 120-12 kV et à 315-25 kV fonctionneraient simultanément. Celle-ci prévoit également des effets sur le paysage liés à la présence de nouveaux bâtiments et équipements en milieu urbain.

Afin d'atténuer les impacts du projet sur le climat sonore, le promoteur prévoit la construction de murs anti-bruit à proximité des nouvelles installations et la mise en place de couvertures acoustiques autour des transformateurs existants. Par contre, une fois les équipements actuels (120-12 kV) hors tension, les niveaux sonores seront inférieurs à ceux mesurés actuellement. Une clôture architecturale au périmètre du poste ainsi que des aménagements paysagers et récréatifs sont également prévus pour atténuer l'impact visuel du poste et améliorer les qualités paysagères de l'emprise des lignes favorisant son usage par les riverains.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 15 avril 2016, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 536 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : poste-st-jean@bape.gouv.qc.ca.